

**DEL 20.06.2014-054 : Délégation de pouvoir du conseil municipal au maire**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23

Vu la délibération du 4 avril 2014 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au maire

Considérant qu'il apparaît judicieux que l'assemblée délibérante reste compétente pour fixer les tarifs

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Abroge** la délégation de pouvoir au maire lui permettant de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite de 50% des tarifs existant au jour de la présente délibération.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Reçu à la Préfecture  
du Finistère le

25 JUIN 2014



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'An deux mil quatorze, le vingt juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h30, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le douze juin deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

#### Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAÉRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

#### Etaient absents :

Mme Nicole RIOUAT, excusée, qui a donné procuration à Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ (partie en cours de séance),  
Mme Josiane ANDRÉ, excusée, qui a donné procuration à Mme Marie-France LE COZ,  
M. Sylvain DUBREUIL, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRÉ,  
M. Guy DOEUFF, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Roger CARNOT,

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Jérôme LEMAIRE, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2014.